

LE CAHIER MUNICIPAL

ARROSER AU BON MOMENT C'EST IMPORTANT!

Règlement municipal
RV-2010-09-41, article 29

ARROSAGE	DESCRIPTION	NUMÉROS CIVIQUES	JOURS PERMIS	HEURES PERMISES
Manuel ou semi-automatique	Arrosage avec un boyau équipé d'un pistolet ou appareil alimenté par un boyau de surface	Pairs	Date paire (sauf le samedi)	De 20 h à 23 h
		Impairs	Date impaire (sauf le samedi)	De 20 h à 23 h
Automatique	Système avec canalisation souterraine muni d'une minuterie et branché à l'aqueduc municipal	Pairs	Mardi, jeudi et samedi	De 23 h à 3 h
		Impairs	Mercredi, vendredi et dimanche	De 23 h à 3 h

EXCEPTION

Une nouvelle pelouse ou une nouvelle plantation d'arbres ou d'arbustes peut être arrosée, en dehors des jours indiqués au règlement, les 15 jours suivant la fin de travaux d'ensemencement, de pose ou de plantation. Toutefois, les heures d'arrosage permises demeurent les mêmes.

AMENDE

Lors des canicules, et lorsque les réserves d'eau sont basses, la Ville émet des interdictions d'arrosage. Les citoyens ne respectant pas cette interdiction ou les dispositions du règlement d'arrosage s'exposent à une amende allant de 300 \$ à 2 000 \$.



En temps de canicule, ou lors de situations exceptionnelles, la Ville peut émettre des interdictions d'utilisation de l'eau provenant du réseau d'aqueduc municipal pour des besoins non essentiels.

MERCI DE VOTRE COLLABORATION.

ville.levis.qc.ca/arrosage

AVIS PUBLIC



VENTE AUX ENCHÈRES

Le samedi 4 juin 2022,

au 344, rue Thomas-Wilson, Lévis, secteur Pintendre (derrière l'édifice Gérard-Dumont).

Une vente aux enchères aura lieu sous la conduite de la firme Gagnon Sénéchal Coulombe inc., huissiers de justice.

À partir de 8 h, les participants pourront observer les articles qui seront vendus.

À compter de 9 h, la vente aux enchères débutera.

Tous les objets énumérés ci-dessous seront vendus séparément ou en lots :

- Divers articles non réclamés provenant du Service de police : vélos, outils, équipements de sports, appareils électriques et autres objets hétéroclites.
- Divers objets appartenant à la Ville : meubles, petits équipements, pièces mécaniques de véhicules, outils ainsi que d'autres objets divers.

Païement :

Argent comptant et carte de débit

Taxes applicables sur le montant d'achat

Pour toute question, contactez le 311 Lévis

Avis public fait à Lévis, le 12 mai 2022

Par **Vincent Vu**

Directeur de l'approvisionnement

APPELS D'OFFRES

LOCATION ET IMPLANTATION D'UN LOGICIEL-SERVICE POUR LA GESTION DU CADENASSAGE ET DES ESPACES CLOS

NO : 2022-55-74

Dépôt des soumissions : au plus tard à 14 h, heure en vigueur localement, le 17 juin 2022, date et heure de la réception des soumissions.

TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'ESCALIER RUE DU COLLÈGE, SECTEUR SAINT-ROMUALD

NO : 2022-50-78

Dépôt des soumissions : avant 14 h, heure en vigueur localement, le 13 juin 2022, date et heure de la réception des soumissions.

TRAVAUX DE RÉFECTION DES FAÇADES DU CENTRE CULTUREL JEAN-GOSSELIN

NO : 2022-50-69

Dépôt des soumissions : avant 14 h, heure en vigueur localement, le 13 juin 2022, date et heure de la réception des soumissions.

AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES

Les avis, les documents d'appel d'offres, les termes de ceux-ci ainsi que les résultats sont disponibles par le biais de SÉAO (www.seao.ca) ou au 1 866 669-7326. L'obtention des documents est sujette à la tarification de cet organisme.

FAIS COMME SOLANGE, TRIE TES VIDANGES!



**À partir de maintenant
la collecte de déchets
reste aux 2 semaines.**

TU AS TOUT CE QU'IL FAUT
POUR RÉUSSIR.

VISITE TESCAPABLE.CA

